

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

17 juin 2021

DATE DE CONVOCATION

03 juin 2021

DATE D'AFFICHAGE

03 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept du mois de juin à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND	Alain GILLES
Gérard FOUCARD	Maryse FLANDRE	Sylvie LEFEBVRE
Christelle PLE	Nathalie FERRAND	Laurent PLACE
Sandrine SOUCHET	Jérôme HUCLEUX	Jérôme LECOEUR
Jennifer VERTHY		

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

Marylène DELATRE	donne pouvoir à	Martine CAYRE
Patrick DUFOUR	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Hélène TELLIER	donne pouvoir à	Hervé LEVEAU

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**
- **DECISION MODIFICATIVE LOTISSEMENT LES TILLEULS**

- **SUBVENTION COMITE DES FETES**
- **PETITES VILLES DE DEMAIN**
- **CONVENTION//ADELE CHIGNON**
- **CONVENTION SPA : RENOUELEMENT**
- **TICKETS PISCINE**
- **VENTE TERRAIN**
- **RAPPORT CCPV (DECHETS)**
- **REACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**
- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- **CONVENTION DE CO-ORGANISATION D'UN SPECTACLE CULTUREL**
- **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THÉÂTRE DU BEAUVAISIS**
- **DÉCISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 AVRIL 2021 :

Aucune observation.

1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et sur celui de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ADOPTE le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (S.I.S.P.E.A.).

2. DÉCISION MODIFICATIVE LOTISSEMENT LES TILLEULS

Suite à une observation de la Trésorière sur les opérations d'ordre, il est nécessaire de faire une décision modificative sur le budget primitif 2021 du lotissement les Tilleuls comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
71355 (chapitre 042)	321 738 €	
605		321 738 €
	321 738 €	321 738 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative présentée pour le budget Lotissement les Tilleuls 2021.

3. SUBVENTION COMITE DES FETES

Par courrier en date du 09 juin 2021, le Comité des Fêtes sollicite une subvention à hauteur de 23 000 € pour faire face aux dépenses liées aux manifestations de l'année.

Après présentation des différentes manifestations 2021, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 23 000 € au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est ravi que l'Amicale du Personnel ait décidé de conffectionner un char pour la fête communale.

La fête aura pour thème le far west.

Il précise que la foire Saint François d'octobre sera organisée par l'Amicale du Personnel.





4. PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour rappel, le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. C'est un outil de la relance au service des territoires.

Monsieur le Maire a proposé les projets suivants :

- **ANIMATION CULTURELLE DE PROXIMITE :**

Réhabilitation d'une friche (ancienne gendarmerie de Formerie et anciens services techniques de la ville) rue du Château pour :

-  **Salle de projection d'environ 50 places**
-  **Salle d'exposition**
-  **Bibliothèque**
-  **Foyer de rencontre pour personnes retraitées (salle climatisée)**

- **REDUCTION DES INEGALITES D'ACCES AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE :**

Extension de la maison de santé pluriprofessionnelle labellisée par l'ARS et appartenant à la commune.

La commune de FORMERIE doit signer une convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » avec la CCPV et la commune de GRANDVILLIERS, retenue également par l'Etat pour ce programme.

Le chef de projet, qui devra être commun à la commune et à Grandvilliers pourrait être financé à hauteur de 80 %.

La Préfecture nous a informée que le chef de projet ne pouvait pas s'intégrer avec le programme « Contrat de relance et de transition énergétique (C.R.T.E.) » de la CCPV.

Après présentation du dispositif, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

5. CONVENTION / ADELE CHIGNON

La commune a sollicité BLEU FABRIQUE pour un spectacle d'Adèle Chignon le 13 juillet 2021 à partir de 21h30.

Coût du spectacle : 840 € + frais de déplacement 100 €

Aide du Département sollicitée : 360 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention et du contrat de cession du droit d'exploitation
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

6. CONVENTION SPA : RENOUVELLEMENT

Il convient de renouveler la convention avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise.

Monsieur le Maire propose de reprendre l'option A soit :

Option A : gestion de la fourrière sans déplacement avec un montant minimum annuel forfaitaire de 100 € révisable chaque année : 1150.74 € pour 2021 / nombre d'habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- définit que l'option retenue est la A
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

7. TICKETS PISCINE

Monsieur le Maire rappelle l'opération du ticket communal qui permet à chaque enfant formion de bénéficier de 3 entrées gratuites par semaine en juillet et août à la piscine Océane et Atlantis.

La CCPV propose de renouveler l'opération en 2021 et comptabilisera en septembre les tickets reçus par les enfants et émettra un titre de recettes à la commune.

Prix du ticket :

1 € (de 4 à 16 ans)

2 € (de 16 à 20 ans)

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2019/2020 et retient l'âge limite de 18 ans pour les bénéficiaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

8. VENTE TERRAIN

Il s'agit plutôt d'un achat.

Monsieur le Maire propose de préempter pour faire l'acquisition d'un terrain situé rue du Bois à Formerie, cadastré AD 252 d'une superficie de 911 m² dont la propriétaire est Madame Cauchy.

Ce terrain est situé à côté de notre aire de camping-cars et à proximité d'équipements de loisirs.

Ce terrain nous permettrait d'agrandir l'aire de camping-cars et de créer un accès piétonnier vers l'Allée de la Garenne.

Le prix est de 31 000 € (frais d'agence à la charge du vendeur).

Un certificat opérationnel est en cours d'instruction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme pour ce terrain.

9. RAPPORT CCPV (DECHETS)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel du service déchets de la Picardie Verte.
A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport 2020 du service déchets.

10. REACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Le linéaire de voirie représente un total de 19 927 appartenant à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 20 172 ml

(rue François Mitterrand : + 115 ml, rue du 11 Novembre : + 130 ml)

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents.

11. CONVENTION DE CO-ORGANISATION D'UN SPECTACLE CULTUREL

La commune de FORMERIE et la CCPV organisent l'accueil du spectacle « Les 7 têtes » dans le cadre des animations en bibliothèques de la saison culturelle 2020/2021 le samedi 10 juillet 2021 à 15h, salle Louis Aragon.

Coût pour la commune : 0 € - aide uniquement de la bibliothécaire pour la billetterie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DU BEAUVAISIS

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat de financement 2021/2022 avec le Théâtre du Beauvaisis qui permet aux enfants de la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2, ainsi que la classe de CLIS de bénéficier d'un spectacle par an.

Le coût pour la commune est de 6 € par enfant et pour l'école 6 € également.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

13. DÉCISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT :

Lorsque la commune procède à des frais de publicité et d'études en investissement, elle prévoit cette dépense au compte 2031 ou 2033.

Lorsque les travaux démarrent, les services communaux doivent transférer les comptes 2031 et 2033 vers un compte d'immobilisation définitif (21) ou en cours (23).

Lorsque les travaux commencent, la commune transfère les frais d'études (2031) et les frais d'insertions (2033) soit à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23), soit à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation définitif (compte 21) si les travaux sont effectués et terminés au cours du même exercice.

Les jeux d'écritures comptables sont alors les suivants :

- 1 - les services communaux émettent un titre de recette au compte 2031 et au compte 2033 (chapitre 041) ;
- 2 – ils émettent parallèlement un mandat de paiement à la subdivision du compte 21 ou 23 (chapitre 041).

Intérêt : en réalisant cette opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement (c'est-à-dire au chapitre 041 en dépense et en recette) avant la clôture de l'exercice, la commune optimise le versement du FCTVA ; en effet, les comptes 2031 et 2033 ne sont pas éligibles au FCTVA, par contre les comptes 21 et 23 le sont.

	INVESTISSEMENT	
Chapitre 041	RECETTES	DEPENSES
21532 : réseaux d'assainissement		+ 17 133 €
2031 : frais d'études	+ 17 133 €	
	+ 17 133 €	+ 17 133 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative du budget 2021 de l'assainissement.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Eau :** adopté par le SIAEP de Blargies.
- **Versement subventions du Département pour :**
 - ✚ Aménagement de la voirie rue du Presbytère : 144 000 €+ 40 000 € au titre du dispositif de relance
- **Versement subventions de l'Etat au titre de la DETR pour :**
 - ✚ Salle Aragon : 48 000 €
 - ✚ Tribune : 15 000 €
- **Accord subventions du Département pour :** création de 4 poteaux Incendie (subvention estimée à 12 720 € HT)
- **Don du Sang du 01 juin 2021 :** 28 donateurs
- **Jugement de conformité du système d'assainissement pour l'année 2020 par le Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt de la Préfecture.**
- **Visites guidées organisées par la CCPV :** 11 août 2021 à 10h à Formerie au niveau du quartier de la gare.
- **Lignes directrices de Gestion :**

Les lignes directrices de gestion, qui concernent tous les agents communaux, ont pour objectif de :

- ✚ déterminer une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC),
- ✚ fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents.

Les Commissions Administratives Paritaires (du Centre de Gestion) n'examineront plus les propositions du Maire en matière d'avancement de grade et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

Le Maire établira chaque année les tableaux d'avancement de grade, après classement conformément aux conditions définies par décret et selon les critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion et pourra nommer certains agents.

Les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion interne seront établies par le Centre de Gestion. La commune établira des propositions selon les conditions définies par décret et selon ses critères établis dans ses Lignes Directrices de Gestion.

Il transmettra la demande au Centre de Gestion qui statuera sur les promotions internes des agents de la commune.

Pour information, Madame Ingrid RUHLMANN n'a pas pu bénéficier de son avancement de grade au 1^{er} mars 2021 car le tableau d'avancement 2020 oblige la collectivité à nommer l'agent avant le 31 décembre.

Son avancement prendra effet au 01 juin 2021.

- **Fête de la musique :** présentation du programme par Monsieur Hervé LEVEAU

- **Recrutement :**
Renouvellement contrat aidé (PEC) Philippe MAGNIET
Nouveau contrat aidé (PEC) pour Mickaël BLONDEAUX

- **Chantier à la gare :**
Le chantier a démarré à la gare avec l'entreprise BADIE (joints essentiellement) et avec le chantier d'insertion, qui est suivi par Monsieur Joël HUCLEUX, représentant 14 employés pour une durée de 4 semaines.
Ces 14 agents travaillent par groupe de 7 et sont gérés par le chef de chantier qui connaît bien son travail.
Monsieur le Maire souligne la qualité de l'article paru dans le journal à leur sujet.

- **Demande du Comité des fêtes si la commune va fabriquer un char pour la fête :**
La réponse est positive, un pour Boutavent la Grange et un pour Formerie.
Gérard FOUCARD est chargé de choisir le char pour Formerie.

2 réunions sont fixées pour préparer les chars : les 3 et 17 juillet à 9h.

- **Date de la prochaine réunion de la Commission de travaux :** 10 juillet 2021 à 9h.

- **Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :** pas fixé.

- **Information Intermarché :**
Monsieur le Maire informe les élus qu'il a assisté cet après-midi à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Oise pour la création d'un INTERMARCHE sur la commune.
Cette commission a statué sur un avis défavorable, au motif que la surface commerciale est aujourd'hui de 900 m² pour ALDI et 2000 m² pour AUCHAN, soit 17 % plus élevé que dans l'Oise.
Pour les services de l'Etat, une superficie supplémentaire constituerait une mauvaise concurrence.
Malgré les arguments de Monsieur le Maire :
 - ✚ Les formions vont à Neufchâtel faire leurs courses importantes
 - ✚ Si AUCHAN arrête, il faudra attendre environ 2 ans ½ pour avoir une nouvelle structure.
 - ✚ AUCHAN avait un projet qui a été abandonné

Monsieur le Maire tient à préciser que la CCPV ne s'est pas rattaché à la position de la commune et s'est abstenue.

Pour lui, la CCPV doit aider les communes et non avoir un avis conforme à l'Etat.

Il va réfléchir en tant que vice-président de la CCPV à la suite à donner après cette affaire.

- **ELECTIONS** : erreur sur horaires signalée, le tableau va être rectifié.
Plusieurs élus vont tenir le bureau de vote à plusieurs reprises car il y a 6 personnes en moins par rapport aux autres élections.
Des masques, visières, gants et du gel seront à disposition.
- **CHENILLES** : Une entreprise de CUIGY EN BRAY va intervenir la semaine prochaine sur les haies et arbres touchés.
- **CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES POMPIERS** : 11 septembre 2021 à FORMERE (salles, places et services techniques seront utilisés). 400 pompiers environ attendus.

QUESTIONS DIVERSES

Hervé LEVEAU

- remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée au Comité des Fêtes.

Sandrine SOUCHET

- signale la circulation excessive à la sortie de la commune rue de Beauvais, rue d'Amiens et route de Gaillefontaine et demande que la commune réfléchisse à un aménagement pour réduire la vitesse (radar, dos d'âne...)

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas la maîtrise sur les routes départementales.

Les dos d'âne sont efficaces mais ne peuvent pas être installés partout et aujourd'hui, le Département est contre leurs installations.

Les chicanes sont écrasées par les camions.

Le radar pédagogique n'a pas d'impact réel sur la vitesse dans la durée.

Autre solution : stationnement alterné : Les riverains ont peur de laisser leurs véhicules garés dehors.

Monsieur le Maire souhaite trouver une solution efficace et durable et va solliciter les services du Département à ce sujet.

Il rappelle également que dans le projet INTERMARCHE, un giratoire était prévu.

Jérôme LECOEUR

- demande si les gendarmes peuvent intervenir.

Monsieur le Maire ne peut pas imposer aux gendarmes d'intervenir.

- Et les radars ?

Les radars n'enregistrent pas la vitesse.

Sandrine SOUCHET

- constate le dépôt régulier de déchets au parcours de santé.
Monsieur le Maire répond que les tables de pique-nique ont été installées et d'ici 2 semaines 8 poubelles et 4 bancs.

- Signale que l'eau stagne en face des établissements
FREULET.

A voir.

La séance est levée à 22 heures 05.